



N° Dossier :

Date :  
 Acc       Att       Rejet

# « CANTINE 06 »

## DEMANDE DE PARTICIPATION DE 1€ PAR REPAS POUR LES COLLEGIENS DES ALPES-MARITIMES

### ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020

#### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Le demandeur est le représentant légal du collégien concerné ; il doit résider dans le département des Alpes-Maritimes et percevoir l'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par la Caisse d'Allocations Familiales, MSA, EDF/GDF
- L'attestation de versement des prestations sociales de la caisse de compensation de Monaco ne peut être prise en compte qu'à la seule condition qu'une allocation différentielle soit également versée par la CAF française.
- Être demi-pensionnaire ou interne et déjeuner à la cantine du collège

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE :

Sexe :     Masculin     Féminin                      Date de naissance : .....

Nom : .....                                      Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

Collège fréquenté :                                      Classe : .....

Statut :     Demi-pensionnaire     Interne

J'accepte de recevoir les lettres d'information du Département des Alpes-Maritimes

#### DOCUMENTS À JOINDRE A LA DEMANDE DUMENT COMPLÉTÉE

- Copie de la notification indiquant le versement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) et le nom de l'enfant bénéficiaire
- Le certificat de scolarité
- Pour Monaco : la copie de la notification indiquant le versement de l'allocation de rentrée scolaire dans le cadre de l'allocation différentielle ainsi que le nom de l'enfant bénéficiaire

#### À RETOURNER **AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2019** IMPÉRATIVEMENT AU SECRÉTARIAT DU COLLÈGE

Passé cette date, aucune rétroactivité ne sera possible pour le 1<sup>er</sup> trimestre  
 Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres, prendre contact dans les meilleurs délais avec le collège

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :  
 Tél : 04.97.18.62.50  
 courriel : aidecantine@departement06.fr

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

#### MENTIONS LEGALES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique (par le Conseil Départemental est le responsable de traitement), auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande d'aide « **Scolarité 06** » dans le cadre des aides allouées par le Conseil départemental 06

La base légale du traitement est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f) du Règlement européen sur la protection des données) et s'inscrit dans le cadre réglementaire de la délibération de l'assemblée départementale adoptant le dispositif.

Les données enregistrées sont celles des formulaires et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les catégories de données collectées sont l'état civil du demandeur : nom, prénom, date de naissance ; établissement L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entrainera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dument habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir : le service de l'éducation du Conseil Départemental et le Payeur départemental

Les décisions motivées sont notifiées à la personne, ayant formulé la demande Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales

Conformément aux article 39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent- Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3 ou par mail à [contact\\_cil@departement06.fr](mailto:contact_cil@departement06.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager aura le droit De s'opposer au profilage ; De demander la limitation du traitement ; D'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22. [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ) Cette procédure d'information à l'utilisateur a été labélisée par la CNIL.

